

Malakoff, le 16 août 2021

Décision n°2021-26 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-44 portant nomination de la directrice de Saint-Quentin ;

Vu la décision n° 2020-91 portant délégation de signature de Mme Alexandra SOLAZZO, directrice du centre de Saint-Quentin ;

Décide :

Art. 1^{er} - Eu égard au départ de Mme Alexandra SOLAZZO, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par M. Enric MARINI, chef de service moyen généraux du centre de Saint-Quentin, exceptionnellement jusqu'à la nomination du prochain directeur de centre.

Art. 2 - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 3 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

*Pour la Directrice Générale, et par délégation
Le Secrétaire général*



Emmanuel AMIGUES